

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AE34

présenté par

M. Guinot, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	13 200 000	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	13 200 000
Restitution des "biens mal acquis"	0	0
TOTAUX	13 200 000	13 200 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	12 540 000	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	12 540 000
Restitution des "biens mal acquis"	0	0
TOTAUX	12 540 000	12 540 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, d'un montant de 13 200 000 euros en autorisations d'engagement et d'un montant de 12 540 000 en crédits de paiement, pour la sous-action n° IV : « Recherches innovation évaluation » de l'action n° 2 : « Aide économique et financière bilatérale » du programme n° 110 : « Aide économique et financière au développement » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour la sous-action n° 2.1.2 : « le Fonds Équipe France : FEF » de l'action n° 2 : « Coopération bilatérale » du programme n° 209 :

« Solidarité à l'égard des pays en développement ». En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.

Le fonds équipe France vise à couvrir les besoins des partenaires africains par des projets où la France dispose d'un avantage compétitif reconnu. 9 pays en sont bénéficiaires, dont le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Cet amendement vise donc à retirer la proportion correspondante à ces deux pays qui rejettent l'intervention et l'aide de notre pays, pour financer la sous-action relative aux recherches pour l'innovation et les évaluations, lesquelles sont menées par des organismes français.